



COMMUNE
DE
1565 VALLON

ASSEMBLEE COMMUNALE

Procès-verbal de la séance du 30 mai 2023

- Début de séance** : 20 h 03
- Présidence** : Madame la Syndique, Isabelle Guerry
- Local** : « La Chaumière »
- Présence** : 27 personnes, 5 membres du Conseil communal, Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale, ainsi que Madame Carine Celato, Secrétaire communale, et Madame Floriane Bourdilloud, Secrétaire communale ad-intérim.
- Convocation** : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980, modifiée le 11 février 2009 – Insertion dans la Feuille Officielle n° 20 du 19.05.2023 – Affichage au pilier public depuis le 15.05.2023 – Distribution d’avis « Tous ménages » au village, le 15.05.2023, par le Vallon-Nouvelles n° 5 de mai 2023

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2022 (ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale)
2. Présentation de Monsieur Gilles Vullièrne, Conseiller communal élu en remplacement de Monsieur Philippe Blanchard
3. Comptes 2022
 - 3.1 Nouveautés liées au plan comptable MCH2, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022
 - 3.2 Compte de fonctionnement
 - 3.3 Compte des investissements + Bilan
 - 3.4 Rapport de la Commission financière et de l'organe de contrôle
 - 3.5 Approbation
4. Révision totale des statuts de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye RSSBF (Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise) (ne sera pas lu. Il est disponible auprès du Secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la commune sous réserve de l'art. 7 al. 3 RELCo)
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Rapport de la commission financière
 - 4.3 Approbation
5. Nomination d'un nouveau membre à la Commission financière, en remplacement de Madame Mirna Garzoni, démissionnaire
 - 5.1 Proposition de candidats
 - 5.2 Vote
6. Nomination de deux nouveaux membres à la Commission d'aménagement du territoire, en remplacement de Messieurs Olivier Ballaman et Pierre Waser, démissionnaires
 - 6.1 Proposition de candidats
 - 6.2 Vote
7. Divers
 - 7.1 Réponse aux questions de l'Assemblée communale précédente
 - 7.2 Parole aux citoyens

Scrutateurs : Monsieur Marcel Guinnard
Monsieur Vincent Contesse

Excusés : Madame Olivia Bessaud
Madame Mirna Garzoni
Madame Marie Zbinden
Monsieur Roland Moser
Monsieur Christophe Guerry
Madame Ariane Baechler
Monsieur Alain Beureux

Procès-verbal : Madame Carine Celato, Secrétaire communal

Le tractanda est approuvé, à l'unanimité, par l'Assemblée communale.

1. Procès-verbaux de l'assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2022

Madame Isabelle Guerry, Syndique, précise que, comme indiqué dans le tractanda, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2022 ne sera pas lu. Il était disponible sur le site internet communal ainsi qu'auprès de l'administration communale.

Aucune remarque n'étant formulée, Madame Guerry passe au vote pour l'approbation de ce dernier.

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Le procès-verbal est approuvé à la majorité

Madame Guerry remercie Madame Carine Celato, Secrétaire communale, pour la rédaction et présente Madame Floriane Bourdilloud, Secrétaire communale ad-intérim, qui remplacera Madame Celato durant son congé maternité.

2. Présentation de Monsieur Gilles Vullième, Conseiller communal élu en remplacement de Monsieur Philippe Blanchard

Monsieur Gilles Vullième, Conseiller communal, procède à sa présentation. Il indique avoir 32 ans, être marié à Laura et avoir 2 enfants, Mathys qui aura bientôt 6 ans et Louane qui a 4 ans cette année. Il explique être établi dans la Commune depuis août 2020 et y avoir beaucoup de plaisir. Il précise venir, à la base, du canton de Neuchâtel où il a grandi dans un milieu rural et apprécie retrouver, à Vallon, ce qui lui rappelle son enfance. Il ajoute avoir un énorme plaisir à pouvoir s'investir dans la Commune en faisant partie du Conseil communal et explique avoir les dicastères des Finances, Police, Routes, Transports publics et Ressources humaines.

3. Compte 2022

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe la parole à Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale.

3.1 Nouveautés liées au plan comptable MCH2, entré en vigueur au 1er janvier 2022

Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale, explique que les comptes 2022 sont présentés conformément à la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, au règlement des finances (RFin), ainsi qu'aux directives reçues du Service des Communes du Canton de Fribourg (SCom).

Le but de MCH2 est de permettre d'harmoniser les plans comptables entre les communes et effectuer des comparaisons ainsi que des statistiques

Les principaux changements liés à la mise en place de MCH2 dans les comptes 2022 sont les suivants :

- nouveau plan comptable ;
- réévaluation des actifs selon le principe de la « vraie valeur » et dissociation des éléments du patrimoine administratif et financier ;
- suivi des immobilisations et comptabilisation des amortissements relatifs.

Elle précise également concernant la présentation des comptes, qu'étant donné que l'exercice 2022 est le premier exercice comptable sous le régime MCH2, nous n'avons pas l'obligation de fournir de chiffres comparatifs avec 2021, dont le plan comptable était différent. Toutefois, nous avons tenté de lier les deux exercices pour la présentation du bilan afin de permettre une comparaison et la compréhension des réévaluations effectuées.

Monsieur Pierre-Alain Baechler demande si effectivement avec les nouvelles directives MCH2 nous n'aurons plus l'opportunité d'effectuer des amortissements supplémentaires en cas de bénéfice. Madame Bourgeois confirme effectivement que non.

3.2 Compte de fonctionnement (annexe 1)

Madame Jessica Bourgeois passe en revue les différentes rubriques.

Administration générale : Monsieur Pierre-Alain Baechler s'interroge sur la différence des amortissements. Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale, explique que cela est dû au début des amortissements devant être effectués dans le cadre de MCH2.

Monsieur Cyrille Joye s'interroge sur le montant des cotisations aux associations et manifestations des dons et demande les critères d'octroi. Monsieur Stéphane Vessaz, Conseiller communal, explique que la fête de lutte, ainsi que le 30^{ème} anniversaire du FC St-Aubin Vallon, ont augmenté le montant des dons. Il précise ensuite que chaque société locale qui en fait la demande a droit à un don de Fr. 200. — par année, un soutien financier est également parfois octroyé à des sociétés des villages alentours. Une recherche sera effectuée par Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale, qui transmettra de plus amples informations lors de la prochaine Assemblée communale.

Ordre, sécurité publique et défense : Pas de question

Enseignement et formation : Pas de questions

Culte, culture et loisirs : Pas de question

Santé : Pas de question

Affaires sociales : Pas de question

Transport et communication : Pas de question

Protection, aménagement de l'environnement : Pas de question

Economie : Pas de question

Finances et Impôts : Monsieur Pierre-Alain Baechler relève le montant important relatif aux pertes sur débiteurs impôts et demande si effectivement ce montant est irrécupérable. Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale, précise que la gestion des débiteurs impôts est effectuée par le canton, percepteur des impôts pour la commune de Vallon. Le recouvrement des créances arrive dans certains cas à la suite de procédure en recouvrement initiée par l'Etat. Il s'agit alors de produits exceptionnels pour la commune.

Bénéfice de Fr. 232'506.57

3.3 Compte des investissements + Bilan (annexe 2)

Madame Jessica Bourgeois passe en revue les investissements et le bilan :

Investissements : Monsieur Pierre Waser s'interroge sur les Fr. 23'000. — de l'investissement pour le pavillon qui lui semble peu en comparaison du budget voté de Fr. 280'000.—. Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale, précise que le solde, représentant la majorité de la part d'investissement, a été payé en 2023 est figurera donc dans les investissements de l'année en cours.

Monsieur Grégory Marchand demande ce qui a été changé dans la salle du Conseil communal. Madame Isabelle Guerry, Syndique, indique qu'il s'agit de la table, des chaises ainsi que l'installation d'un écran pour la projection des séances. Monsieur Thierry Billieux, Conseiller communal, précise que cela a été voté par l'Assemblée.

Bilan : Pas de question.

3.4 Rapport de la commission financière et de l'organe de contrôle (annexe 3)

Madame Isabelle Guerry, Syndique, donne la parole à Monsieur Shady Youakim, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport. Monsieur Youakim remercie Madame la Syndique et procède à la lecture dudit document (annexe 3).

Madame Guerry met le rapport en discussion et Monsieur Pierre-Alain Baechler commente de résultat positif 2022 et indique qu'effectivement nous pourrions penser qu'une baisse d'impôt est possible mais il rend attentif l'assemblée au produit induit par la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif qui crée un produit substantif à caractère « provisoire », puisque cette réserve sera dissoute sur les 10 prochaines années. Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale, confirme qu'effectivement le bénéfice est impacté par la dissolution de ladite réserve.

3.5 Approbation

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe maintenant au vote pour l'approbation des comptes

Comptes de fonctionnement

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Les comptes de fonctionnement sont approuvés à l'unanimité

Comptes des investissements et bilan

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Les comptes des investissements et le bilan sont approuvés à l'unanimité.

Rapport de la commission financière

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport de la commission financière est approuvé à l'unanimité.

4. Révision totale des statuts de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye RSSBF (Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise)

Madame Isabelle Guerry, Syndique, précise que, comme indiqué dans le tractanda, le document ne sera pas lu. Il était disponible sur le site internet communal ainsi qu'auprès de l'administration communale.

4.1 Présentation

Une présentation du RSSBF est diffusée au moyen d'une présentation Powerpoint. Organigramme de la structure, présentations des valeurs institutionnelles, des EMS Les Fauvettes à Montagny-la-Ville et de son foyer de jour, Les Lilas à Domdidier et les Mouettes à Estavayer-le-Lac, du Service d'aide et de soins à domicile, du Service officiel des curatelles ainsi que quelques données RH et financières.

Monsieur Pierre-Alain Baechler demande si un avantage est retiré du changement des statuts. Madame Isabelle Guerry, Syndique, explique que la comparaison n'est pas possible mais que les charges financières ne devraient pas être impactées.

Monsieur Cyrille Joye s'interroge sur le montant de plus de Fr. 70'000'000. — qui avait été voté pour 3 EMS mais que seul Les Fauvettes a été construit. Il demande ce qu'il advient du solde du montant voté et des constructions en attente. Madame Guerry explique que cela sera revoté en novembre. Monsieur Joye demande pourquoi ce montant doit être revoté ? Madame Guerry va se renseigner et reviendra vers lui à ce sujet.

Monsieur Pierre Waser, s'interroge sur la favorisation des soins à domicile par rapport au placement en EMS. Madame Isabelle Guerry, Syndique, explique que la population est vieillissante et qu'il faut donc prévoir les EMS pour la suite et surtout des chambres à un lit. Mme Marie-Christine Marchand travaillant aux soins à domicile explique que beaucoup de gens partent en EMS car ils ont besoin d'un soutien sur l'ensemble de la journée et que les soins à domicile ne sont que ponctuels et donc insuffisants dans certains cas.

4.2 Rapport de la Commission financière (annexe 4)

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe la parole à Monsieur Shady Youakim, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport.

Monsieur Youakim procède à la lecture du document et Madame Guerry précise que Monsieur Christian Ballaman, Président de la commission financière, a transmis sa démission et a décidé de ne pas procéder à la signature dudit rapport car il a reçu les statuts 18 jours à l'avance et non 20 comme le préconise la loi.

Madame Guerry explique que cela avait été convenu et validé par Monsieur Ballaman mais qu'il a changé d'avis. C'est donc Monsieur Youakim qui va procéder à la signature du rapport. Elle a appelé la Préfecture pour savoir comment procéder et il lui a été conseillé d'être honnête avec l'Assemblée et de voir avec un autre membre de la commission pour le signer.

Madame Guerry demande donc à l'ensemble des citoyens présents leur accord pour voter les statuts ce soir. Ceci en expliquant que, compte tenu des votations qui auront lieu en novembre il est difficile de reporter ce point à l'Assemblée communale de décembre. Il faudrait donc, en cas de refus de l'Assemblée, procéder à la convocation d'une Assemblée communale extraordinaire uniquement pour le traitement de cet objet. Madame Guerry passe donc au vote pour la demande de traitement de ce point ce soir.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 2

L'Assemblée communale étant favorable, à la majorité, les statuts peuvent être votés ce soir.

4.3 Approbation

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

La révision totale des statuts est approuvée à la majorité.

5. Nomination d'un nouveau membre à la Commission financière, en remplacement de Madame Mirna Garzoni, démissionnaire

Madame Isabelle Guerry, Syndique remercie Madame Mirna Garzoni pour son implication et ces nombreuses années au sein de la commission financière.

5.1 Proposition de candidats

Le Conseil communal propose Monsieur Vincent Léchenne qui procède à sa présentation et valide sa candidature pour intégrer la commission financière. Aucun autre candidat n'étant proposé Madame Isabelle Guerry propose la validation de cette nomination.

5.2 Vote

Monsieur Vincent Léchenne est élu à l'unanimité par applaudissements.

Madame Guerry explique que Monsieur Christian Ballaman et Madame Marie Zbinden, démissionnaires également, seront remplacés lors de la prochaine assemblée car leurs démissions sont parvenues récemment à l'administration communale, le Conseil communal n'a donc pas eu le temps de procéder à la recherche de candidats pour leurs remplacements.

6. Nomination de deux nouveaux membres à la Commission d'aménagement du territoire, en remplacement de Messieurs Olivier Ballaman et Pierre Waser, démissionnaire

Madame Isabelle Guerry, Syndique, remercie Messieurs Olivier Ballaman et Pierre Waser pour leur dévouement et leurs nombreuses années au sein de la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie.

Monsieur Pierre Waser explique la raison de sa démission. Monsieur Waser ne se sentant plus concerné pour des projets tels que la réflexion en cours sur les bâtiments scolaires, il préfère se retirer en démissionnant afin de laisser la place aux jeunes qui seront à même de prendre des décisions pour l'avenir de la Commune.

6.1 Proposition de candidats

Le Conseil communal propose Messieurs Florian Moser et Vincent Contesse qui se présentent et valident leurs candidatures.

Aucun autre candidat n'étant proposé Madame Isabelle Guerry propose la validation de cette nomination.

6.2 Vote

Messieurs Vincent Contesse et Florian Moser sont élus à l'unanimité par applaudissements.

7. Divers

7.1 Réponse aux questions des assemblées précédentes

Madame Isabelle Guerry, Syndique, explique que désormais ce point figurera à chaque Assemblée communale afin de pouvoir répondre aux questions des citoyens d'assemblée en assemblée.

Monsieur Thierry Billieux, Conseiller communal, répond à la question qui avait été posée au sujet de la possibilité de récupérer le local pompier, dans quel délai, et à quelles conditions. Il explique qu'un contrat de bail a été négocié pour les jeunes sapeurs-pompier de 3 ans, avec échéance au 31 décembre 2025, moyennant un préavis de 6 mois. Le Conseil communal n'est pas opposé à la récupération de ces locaux mais demande qu'un projet soit présent derrière cette demande. Monsieur Pierre-Alain Baechler ajoute que la demande était faite pour libérer l'espace pour une salle de classe, mais qu'actuellement cela n'est plus forcément d'actualité. Monsieur Billieux ajoute encore que normalement le contrat était de 5 ans mais qu'il a été demandé qu'il soit adapté à 3 ans

Monsieur Billieux revient maintenant sur la demande de rénovation de l'arrêt de bus à Carignan. Actuellement rien ne va être fait en regard de l'étude générale qui a été demandée sur la mobilité du village. Cela devra donc être étudié plus profondément afin d'ajouter également un emplacement pour la mobilité douce (vélos et trottinettes).

Madame Guerry passe la parole à Madame Arlette Beureux, Conseillère communale, qui répond aux questions posées pour la gestion communale des déchets et la déchetterie.

Une étude avait été demandée par Monsieur Nicolas Chardonens sur le nombre de personnes qui ne peuvent pas aller amener leur sac poubelle et l'impact sur l'environnement. Madame Beureux explique avoir eu un contact téléphonique avec Monsieur Chardonens à ce sujet et que ce dernier a été satisfait de la réponse qui lui a été donnée.

Elle rappelle qu'un sondage sur l'intérêt pour une compactante avait été demandé. Ce dernier sera effectué mais proposera également d'autres solutions.

Elle a renouvelé sa demande à la Commune de Grandcour pour que les citoyens de Vallon puissent utiliser la compactante mais une réponse négative en est ressortie car la Commune de Grandcour est en train d'effectuer une étude à ce sujet.

Il lui avait également été demandé d'approcher les Communes de Gletterens, Missy et St-Aubin afin d'accéder à leur compactante. Madame Beureux n'a pas procédé à cette prise de contact car, il y a quelques années, une étude avait été menée pour une déchetterie intercommunale mais tout est tombé à l'eau et chaque commune a mené ce projet de manière individuelle. Elle pense donc que, actuellement, cela ne vaudrait pas la peine.

Madame Marie-Christine Marchand, demande si une étude a été menée quant à la possibilité de procéder à une baisse du prix des vignettes poubelle. Madame Arlette Beureux, Conseillère communale, explique que plusieurs solutions seront proposées et, en cas de changement, il restera à voir quelle solution sera privilégiée.

Monsieur Simon Baechler revient sur les possibilités d'accès à la compactante de Grandcour et demande, dans le cadre de la nouvelle étude menée, si Vallon y serait intégré. Madame Beureux répond que oui, des chiffres et des solutions suivront.

Monsieur Pierre Waser revient sur la compactante et demande si la pose de Molock a été étudié. Madame Beureux indique que oui mais que cette solution ne semblait pas forcément idéale à l'heure actuelle.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe maintenant la parole à Monsieur Stéphane Vessaz, Conseiller communal, qui se charge de répondre à ses questions ainsi qu'à celles concernant les dicastères de Monsieur Philippe Blanchard, ancien Conseiller communal.

Monsieur Cyrille Joye avait demandé s'il serait possible de procéder à la pose d'un paratonnerre sur le pavillon. Monsieur Vessaz signale que seule une mise à terre normale a été effectuée car, pour ce type de bâtiment, la pose d'un paratonnerre n'est pas obligatoire selon les prescriptions incendie de l'ECAB.

Monsieur Vessaz répond maintenant aux questions qui avaient été posées à Monsieur Blanchard au sujet de la signalisation prévue à la route du Chêne. Il indique que tenant compte de la réaction d'une majorité de citoyens lors de la dernière Assemblée communale allant à l'encontre de la décision d'interdiction de circuler à la Route de Chêne, aux chemins du Cheyron et de la Bauma, (excepté pour les exploitations agricoles) et après contact avec le Service des ponts et Chaussée, Monsieur Rouiller nous a indiqué qu'il n'y avait pas d'urgence à poser les panneaux. Le Conseil communal a donc décidé de ne pas procéder à la pose de ces panneaux d'interdiction.

Un groupe de travail composé de la Commission d'aménagement du territoire, du Technicien communal Monsieur Romain Cuany et éventuellement d'autres personnes si nécessaire vont étudier les mesures de circulations et de signalisations sur l'ensemble de la Commune. Ceci donnera lieu à une nouvelle consultation auprès du Service des ponts et Chaussée et l'idée est donc de régulariser la situation du Chemin du Chêne à ce moment-là. Ceci afin d'éviter des frais supplémentaires.

Monsieur Pierre-Alain Baechler soulève que cela est une très bonne idée et Monsieur Pierre Waser demande si une étude pourrait également être effectuée sur la possibilité de mettre le chemin de la Rueyres à 30 km/h. Monsieur Vessaz explique que l'ensemble du périmètre communal sera étudié.

Monsieur Florian Moser demande si, malgré la renonciation à la pose des panneaux, les interdictions entre tout de même en vigueur. Monsieur Vessaz répond que non.

Madame Isabelle Guerry, Syndique, répond à une question qui avait été posée par Messieurs Olivier Ballaman et Pierre-Alain Baechler au sujet de la possible révision de la convention avec St-Aubin quant au cercle scolaire. Un groupe de travail a été mis en place afin de réfléchir sur l'avenir des bâtiments des écoles à Vallon et la Commune de St-Aubin est en train de prévoir d'agrandir ces bâtiments scolaires et éventuellement d'y intégrer les classes enfantines.

Le Conseil communal a demandé au groupe de travail d'étudier les 3 possibilités suivantes :

1. agrandir le site actuel à Vallon ou la construction d'une nouvelle école sur le territoire communal ;
2. déplacer les classes enfantines sur le site de Saint-Aubin soit plus d'école à Vallon ;
3. rejoindre le cercle scolaire de Delley-Portalban/Gletterens et déplacer les classes enfantines sur le site de Gletterens, soit plus d'école à Vallon.

Madame Guerry ajoute que, en date du 15 mai dernier, le Canton a informé la commune de la fermeture d'une salle de classe enfantine car il manque 5 élèves. Suite à cette lettre, un courrier a été rédigé à Mme la Conseillère d'Etat, Sylvie Bonvin Sansonnens afin d'expliquer les investissements qui ont été effectués l'année passée, dans l'urgence, pour la création de la 4ème classe et demander son maintien.

Si une classe devait être fermée, il s'agirait de celle du rez, qui est la plus petite. Cet emplacement serait alors utilisé pour d'autres besoins scolaires (cours d'appui) et serait également mis à disposition gratuitement pour des groupes de Seniors afin d'y faire des activités.

Monsieur Pierre-Alain Baechler demande si la discussion est toujours ouverte avec la Commune de St-Aubin ou non. Madame Guerry répond que oui, à l'heure actuelle aucune porte n'est fermée et tout reste possible.

Madame Guerry explique que la Commune a reçu fin décembre, le rapport de Pro Senectute suite aux ateliers de World café qui ont eu lieu en novembre 2022. Une délégation des 4 conseil communaux concernés (Delley-Portalban, Gletterens, Saint-Aubin et Vallon) va rencontrer en juin deux représentantes de Pro Senectute qui vont leur présenter une proposition de suivi et ce qui pourrait être mis en place pour les 4 communes ainsi que le coût que cela engendrerait. Mme Guerry précise que de plus amples renseignements pourront être donnés lors de la prochaine assemblée ou dans un prochain Vallon-Nouvelles.

Le retour de ce World Café aux citoyens a pris du retard car la Commune de Gletterens n'a pas encore pu voter son budget 2023 et de ce fait le projet ne peut pas avancer.

Comme déjà annoncé, une classe pourra être mise à disposition gratuitement pour certaines activités en lien avec le Concept Senior+ dès le 1^{er} septembre. Mme Guerry demande de prendre contact directement avec le bureau communal en cas d'intérêt.

7.2 Parole aux citoyens

Monsieur Pierre-Alain Baechler s'interroge sur un article paru dans le journal La Liberté au sujet des eaux de Vallon qui seraient chargées en PFAS. Monsieur Thierry Billieux, Conseiller communal, explique les différentes recherches ayant été effectuées suite à cette parution afin d'obtenir des informations complémentaires. Il précise que les prélèvements ont été effectués au Chaffard mais que les chiffres sont certainement identiques dans le reste du village. Il ajoute que ce ne sont pas des résidus de pesticides mais d'éléments chimiques dont la provenance n'est pas bien définie (résidus de mousses d'extinction d'incendie par exemple). En tous les cas cela n'est pas inquiétant. Vallon est certes dans les plus touchés mais reste tout de même très bas. Le Conseil communal avait d'ores et déjà été interpellé par un autre citoyens, auquel il avait été répondu par courriel. Madame Carine Celato, Secrétaire communale, se charge de transmettre le courriel de réponse du CEN à Monsieur Baechler.

Monsieur Florian Moser demande si quelque chose est prévu pour la remise en ordre de la forêt proche de la glaisière car plusieurs arbres seraient à abattre. Madame Arlette Beureux, Conseillère communale, répond qu'une coupe est prévue mais durant la 2^{ème} partie de l'année.

Monsieur Cyrille Joye indique avoir été contacté par le président de l'USL dans le cadre de l'organisation de la fête nationale 2024. Madame Isabelle Guerry, Syndique, explique qu'il est prévu d'organiser la fête nationale conjointement avec les Communes de St-Aubin, Missy et Vallon car cela se faisait comme ça il y a environ 40 ans. Il indique que cela se planifie pour le 31 juillet 2024 mais tout le projet est encore à l'étude et il s'agit de trouver une solution afin de passer dans les 3 villages. Le Groupe de travail recherche encore 3 personnes par Commune pour participer à ce projet et Madame Guerry demande s'il y a des personnes intéressées. Mesdames Sandrine Baeriswyl et Sara Cataldo s'annoncent et Madame Guerry les remercie.

Monsieur Pierre Waser demande, vu que les extérieurs de la buvette sont terminés, s'il ne faudrait pas augmenter, le prix de la location pour les personnes extérieures de Vallon et propose une augmentation de Fr. 20.— Il est précisé que, actuellement, la location est facturée à Fr. 140. — pour les habitants de Vallon et Fr. 180. — pour les personnes venant de l'extérieur. Le Conseil communal va étudier la proposition.

Monsieur Pierre Waser rappelle qu'il y a une dizaine d'années, le giratoire a été construit et demande l'autorisation de passer un coup de Karcher pour le nettoyer. Madame Isabelle Guerry prendra contact avec les employés de la voirie de Gletterens afin de procéder au nettoyage et le remercie de sa proposition.

Pour conclure, Madame la Présidente remercie toutes les personnes de cette assemblée pour leur présence ainsi que leur confiance et les invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 21 h 50 lorsque Madame la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire :  La Présidente : 
 I. Guerry

Commune de Vallon, Vallon

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

	<u>Exercice 2022</u>		<u>Budget 2022</u>	
	CHF		CHF	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION GENERALE	443'731.38	64'423.75	350'040.00	51'940.00
Législatif et exécutif	92'781.80		88'400.00	
- Rémunération Commission financière et scrutateurs	1'458.00		1'600.00	
- Imprimés et publications	2'701.30		2'000.00	
- Organe de révision	3'877.20		4'000.00	
- Vacations et jetons du Conseil communal	71'769.95		70'000.00	
- Cotisations aux assurances sociales	12'975.35		10'800.00	
Administration générale	209'240.72	7'771.65	180'270.00	3'500.00
- Traitement du personnel du secteur financier	24'351.00		25'400.00	
- Cotisations aux assurances sociales	3'694.80		3'720.00	
- Frais bancaires et postaux	580.02		650.00	
- Frais perception impôts par le canton	20'153.65		15'000.00	
- Frais de rappels, de poursuites et escomptes	7'677.00		5'000.00	
- Traitement du personnel administratif	52'763.55		50'900.00	
- Cotisations aux assurances sociales	7'458.05		9'300.00	
- Imprimés, publications et matériel de bureau et téléphone	10'923.55		13'000.00	
- Cotisations aux associations, manifestations et dons	20'846.40		28'000.00	
- Honoraires prestations de tiers et émoluments	5'087.50		800.00	
- Charges informatiques	17'651.35		14'500.00	
- Primes d'assurances	6'556.30		6'000.00	
- Frais de receptions et de délégations	12'476.50		8'000.00	
- Amortissements planifiés logiciel et matériel informatique	19'021.05		0.00	
- Remboursement frais de rappel et poursuites		3'349.80		2'500.00
- Encaissement des émoluments administratifs		2'090.00		1'000.00
- Remboursements de tiers		2'331.85		0.00

Immeubles administratifs	141'708.86	56'652.10	81'370.00	48'440.00
- Traitement du personnel de conciergerie	4'438.00		5'200.00	
- Cotisations aux assurances sociales	1'550.70		570.00	
- Eau, énergie, combustible, élimination des déchets	1'879.45		1'500.00	
- Entretien du bâtiment administratif	7'191.56		6'000.00	
- Entretien du bâtiment "La Buvette"	9'566.40		5'000.00	
- Entretien du bâtiment "La Chaumière"	14'607.20		15'000.00	
- Entretien du bâtiment "Ecole et appartement"	2'955.40		5'000.00	
- Entretien du bâtiment "Edilité"	67.10		1'000.00	
- Mandat d'entretien des bâtiments	3'250.00		3'250.00	
- Amortissements planifiés	96'203.05		38'850.00	
- Revenu locatif des appartements (patrimoine admin.)		31'800.00		34'440.00
- Revenu locatif de "La Buvette"		11'222.10		4'000.00
- Revenu locatif de "La Chaumière"		13'630.00		10'000.00

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

	<u>Exercice 2022</u>		<u>Budget 2022</u>	
	CHF Dépenses	CHF Recettes	CHF Dépenses	CHF Recettes
ORDRE ET SECURITE PUBLIC, DEFENSE	38'075.15	17'238.50	36'920.00	14'200.00
Protection juridique	16'762.40	0.00	15'000.00	
- Particip. frais de tutelle + Commission naturalisation	16'762.40		15'000.00	
Police du feu	17'574.90	17'238.50	19'500.00	14'200.00
- Frais divers + Commission du feu	1'016.90		1'500.00	
- Participation au CSPI d'Agnens	16'558.00		18'000.00	
- Encaissement taxes d'exemption sapeurs-pompiers		14'733.50		13'000.00
- Location local pompiers		1'200.00		1'200.00
-Amortissement planifié des subventions d'investissements		1'305.00		
Militaire	1'500.00		0.00	
- Entretien ciblerie	1'500.00		0.00	
Protection civile	2'237.85		2'370.00	
- Particip. PC cantonale + frais d'électricité	2'237.85		2'370.00	
Protection de la population	0.00		50.00	
- Frais organis. ORCOC et OPCI Basse-Broye	0.00		50.00	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

	<u>Exercice 2022</u>		<u>Budget 2022</u>	
	CHF	CHF	CHF	CHF
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	607'926.30	818.45	594'271.45	3'000.00
Ecole enfantine, primaire et secondaire	446'021.55	818.45	466'669.60	3'000.00
- Dépenses liées au cycle scolaire obligatoire	415'533.55		436'569.60	
- Mandat d'entretien "Bâtiments Ecole"	12'800.00		12'800.00	
- Achat de marchandises, matériel et énergie	17'688.00		17'300.00	
- Contributions fournitures scolaires		818.45		3'000.00
Acceuil extra-scolaire	67'887.65		33'000.00	
- Participation à d'autre AES	67'887.65		33'000.00	
Ecoles spécialisées	85'308.45		87'601.85	
- Dépenses liées aux écoles spécialisées	85'308.45		87'601.85	
Formation professionnelle	8'708.65		7'000.00	
- Dépenses liées à la formation professionnelle	8'708.65		7'000.00	

Commune de Vallon, Vallon

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

	<u>Exercice 2022</u>		<u>Budget 2022</u>	
	CHF		CHF	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	19'496.55		13'550.00	
Culture	13'296.55		12'550.00	
- Participation Conservatoire et bibliothèque St-Aubin	13'296.55		12'550.00	
Sports	6'200.00		1'000.00	
- Participation et dons aux sociétés sportives	6'200.00		1'000.00	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

	<u>Exercice 2022</u>		<u>Budget 2022</u>	
	CHF		CHF	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SANTE	192'418.00	874.20	200'454.00	1'500.00
Hôpitaux	8'273.50		9'608.00	
- Dépenses liées aux hôpitaux	8'273.50		9'608.00	
Homes médicalisés	114'870.15		115'954.00	
- Dépenses liées aux homes médicalisés	114'870.15		115'954.00	
Soins ambulatoires	66'369.10		72'192.00	
- Dépenses liées aux soins ambulatoires	66'369.10		72'192.00	
Service médical des écoles	2'905.25	874.20	2'700.00	1'500.00
- Dépenses liées au service médical des écoles	2'905.25		2'700.00	
- Remboursement de tiers		874.20		1'500.00

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

	<u>Exercice 2022</u>		<u>Budget 2022</u>	
	CHF Dépenses	CHF Recettes	CHF Dépenses	CHF Recettes
AFFAIRES SOCIALES	240'536.25	743.00	254'267.00	500.00
Assurances sociales	1'676.60	743.00	500.00	500.00
- Participation communale aux assurances sociales	1'676.60		500.00	
- Participation du canton pour l'agent AVS		743.00		500.00
Structures d'accueil de la petite enfance	43'121.30		31'200.00	
- Participation aux crèches et assistantes parentales	43'121.30		31'200.00	
Invalidité	132'576.75		132'897.00	
- Particip. aux dép. cant. pour les insitutions spécialisées	132'576.75		132'897.00	
Aide sociale	63'161.60		89'670.00	
- Diverses participations à l'aide social	63'161.60		89'670.00	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

	<u>Exercice 2022</u>		<u>Budget 2022</u>	
	CHF		CHF	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	114'226.35	14'111.59	64'765.00	12'000.00
Routes communales et génie civil	94'859.35	14'111.59	45'450.00	12'000.00
- Traitement du personnel	2'828.00		1'500.00	
- Cotisations aux assurances sociales	31.35		0.00	
- Electricité	3'300.90		2'500.00	
- Entretien des routes et de l'éclairage	7'144.60		11'000.00	
- Déblaiement, sablage et protection hivernale	2'607.50		3'000.00	
- Mandat d'entretien "routes"	18'650.00		18'650.00	
- Amortissements planifiés des installations routières	60'297.00		8'800.00	
- Participations diverses dont de Gasser Ceramic		14'111.59		12'000.00
Chemins de fer fédéraux	3'879.00		3'315.00	
- Particip. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	3'879.00		3'315.00	
Trafic régional	15'488.00		16'000.00	
- Particip. aux indemn. pour l'exploitation du trafic régional	15'488.00		16'000.00	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

	<u>Exercice 2022</u>		<u>Budget 2022</u>	
	CHF		CHF	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	234'746.63	191'435.83	214'350.00	156'900.00
Approvisionnement en eau	72'024.04	72'024.04	53'600.00	52'000.00
- Achat d'eau	38'120.15		35'000.00	
- Achat de compteurs	4'968.20		0.00	
- Entretien et rénovation des installations	12'942.65		7'600.00	
- Attribution à la réserve	8'788.14		11'000.00	
- Amortissements planifiés des installations	7'204.90		0.00	
- Location des compteurs et abonnement fixe		16'038.60		16'000.00
- Vente d'eau		35'897.85		36'000.00
-Amortissement planifié des subventions d'investissements		20'087.59		0.00
Protection des eaux	60'667.99	60'667.99	54'900.00	54'900.00
- Participation à la STEP	33'659.84		36'700.00	
- Participation AGMV pour l'évacuation des boues	23'584.30		18'200.00	
- Amortissements planifiés des installations	3'423.85		0.00	
- Taxes d'utilisation (épuration)		40'191.35		42'200.00
- Prélèvement réserve épuration		7'512.85		12'700.00
-Amortissement planifié des subventions d'investissements		12'963.79		0.00
Gestion communale des déchets	51'896.10	54'628.80	46'000.00	45'000.00
- Frais de ramassage, décharge, container	18'584.95		19'000.00	
- Poubelles pour déchets canins	0.00		0.00	
- Participation à la Commune de Grandcour	33'311.15		27'000.00	
- Taxes d'utilisation (déchets)		26'334.45		20'000.00
- Ventes vignettes		28'294.35		25'000.00
Cimetière	2'200.00		1'850.00	
- Frais d'entretien	2'200.00		1'850.00	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

	<u>Exercice 2022</u>		<u>Budget 2022</u>	
	CHF		CHF	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Correction des eaux et endiguements	8'095.40		12'000.00	
- Travaux de conservation des ouvrages	8'095.40		12'000.00	
Aménagement du territoire	39'863.10	4'115.00	46'000.00	5'000.00
- Traitement Commission, honoraires urbanistes, consultants	6'356.95		11'000.00	
- Participation au service technique intercommunal	22'988.00		35'000.00	
- Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	10'518.15		0.00	
- Autorisations de construire		4'115.00		5'000.00

Commune de Vallon, Vallon

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

	<u>Exercice 2022</u>		<u>Budget 2022</u>	
	CHF		CHF	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ECONOMIE	1'494.00	0.00	2'000.00	0.00
Forêts	1'494.00	0.00	2'000.00	
- Participation Groupement forestier Broye Vully	1'494.00		1'500.00	
- Diverses dépenses			500.00	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

	<u>Exercice 2022</u>		<u>Budget 2022</u>	
	CHF	CHF	CHF	CHF
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FINANCES ET IMPOTS	53'626.65	1'889'138.51	25'000.00	1'423'173.00
Impôts	41'759.55	1'536'438.70	10'000.00	1'259'458.00
- Pertes sur débiteurs	41'759.55		10'000.00	
- Impôt sur le revenu		985'928.30		840'000.00
- Impôt sur la fortune		80'259.05		75'000.00
- Impôt à la source		19'071.80		50'000.00
- Impôt sur les prestations en capital		16'578.85		15'000.00
- Impôt sur le bénéfice		57'085.85		20'000.00
- Impôt sur le capital		3'289.15		5'000.00
- Compensation de base - Réforme fiscale		2'658.00		2'658.00
- Contributions immobilières		131'714.05		125'000.00
- Impôt sur les gains immobiliers et plus-values		112'368.45		40'000.00
- Impôt sur les successions et donations		87'945.85		50'000.00
- Taxe chiens		3'082.05		2'500.00
- Part à l'impôt cantonal sur les véhicules		36'457.30		34'300.00
Péréquation financière		139'625.00		139'625.00
- Attribution à la péréquation des ressources		125'389.00		125'389.00
- Attribution à la péréquation des besoins		14'236.00		14'236.00
Administration de la fortune et de la dette	11'867.10	7'993.73	15'000.00	6'490.00
- Intérêts et frais bancaires	11'867.10		15'000.00	
- Intérêts créanciers et intérêts sur impôts impayés		7'993.73		6'490.00

Commune de Vallon, Vallon

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

	<u>Exercice 2022</u>		<u>Budget 2022</u>	
	CHF		CHF	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Immeubles du patrimoine financier	0.00	17'560.00	0.00	17'600.00
- Loyer du domaine		17'560.00		17'600.00
Postes non ventilables	0.00	187'521.08	0.00	0.00
- Amortissements de la réserve de retraitement du PA		187'521.08		0.00
Total	1'946'277.26	2'178'783.83	1'755'617.45	1'663'213.00
Bénéfice		232'506.57		
Perte				92'404.45

Commune de Vallon, Vallon

COMPTE D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2022

	<u>Exercice 2022</u>		<u>Budget 2022</u>	
	CHF		CHF	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Administration générale :</i>				
- Aménagement extérieur de la Buvette	5'050.70	0.00	0.00	0.00
-Renouvellement du mobilier de la salle du conseil communal	9'477.90	0.00	10'000.00	0.00
<i>Formation :</i>				
- Installation salle de classe container	23'474.05	0.00	280'000.00	0.00
<i>Transports et communications :</i>				
- Aménagement trottoir La Vannaz-Carignan	13'150.55	0.00	0.00	0.00
<i>Protection, aménagement de l'environnement :</i>				
- Bouclage adduction d'eau - Route du chêne	5'160.00	0.00	466'000.00	0.00
- Taxes de raccordement eau potable	0.00	3'640.00	0.00	0.00
- Taxes de raccordement épuration	0.00	2'500.00	0.00	0.00
Recettes d'investissement	0.00	6'140.00	0.00	0.00
Dépenses d'investissement	56'313.20	0.00	756'000.00	0.00

Commune de Vallon

Bilan



Actif

	2022	2021
	CHF	CHF
Patrimoine financier	2'262'894.42	1'842'349.12
Disponibilité et placement à court terme	989'552.24	786'479.98
Créances	730'981.45	850'571.74
Placements financiers à court terme	6'470.98	6'465.15
Actifs de régularisation	165'889.75	179'832.25
Immobilisation corporelles du patrimoine financier	370'000.00	19'000.00
Patrimoine administratif	3'254'657.26	1'176'718.00
Immobilisation corporelles du patrimoine administratif	3'121'065.26	1'091'516.00
Immobilisation incorporelles du patrimoine administratif	37'392.00	1.00
Participations, capital social du patrimoine administratif	96'200.00	85'201.00
TOTAL DE L'ACTIF	5'517'551.68	3'019'067.12

Passif

Capitaux de tiers	1'841'163.65	1'300'773.92
Engagements courants	2'352.40	8'243.65
Passifs de régularisation	208'928.45	246'530.27
Engagements financiers à long terme	973'000.00	1'046'000.00
Subvention d'investissements inscrites au passif	629'243.63	-
Provisions	27'639.17	-
Capital propre	3'676'388.03	1'718'293.20
Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	441'668.44	754'769.91
Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	1'687'689.73	-
Autres réserves	-	689'852.45
Excédent ou découvert du bilan	1'547'029.86	273'670.84
Résultat cumulés des années précédentes	1'314'523.29	271'553.93
Résultat annuel	232'506.57	2'116.91
TOTAL DU PASSIF	5'517'551.68	3'019'067.12

Procès-verbal de la Commission financière de la Commune de Vallon

Objet : vérification des comptes 2022

Étaient présents pour contrôler les comptes 2022 à la séance du 4 mai 2023 à 20h :

Mesdames : Jessica Bourgeois - Boursière communale
Marie Zbinden - Vice-présidente de la commission financière

Messieurs : Thierry Billieux – Vice-syndic
Christian Ballaman - Président de la commission financière
Shady Youakim – Membre de la commission financière
Etienne Boinay – Membre de la commission financière

Excusés : Madame Isabelle Guerry - Syndique, Madame Mirna Garzoni - Secrétaire de la commission financière

En préambule, il est important de relever que les comptes 2022 sont pour la première fois établis sous le régime MCH2 (modèle comptable harmonisé).

Un travail colossal de retraitement du patrimoine administratif a été effectué par Madame Jessica Bourgeois. Afin de respecter les nouvelles normes en vigueur, il a fallu ressortir les valeurs brutes des investissements de ces vingt dernières années et calculer les divers amortissements cumulés. Nous tenons déjà à féliciter Madame Bourgeois pour son engagement méticuleux et rigoureux.

Pour le compte de fonctionnement et les comptes d'investissement, il n'était pas possible de présenter une comparaison avec les comptes 2021. Nous avons ainsi axé notre tâche sur l'examen des comptes 2022 et la comparaison avec le budget. Toutefois, Madame Bourgeois s'est efforcée de présenter le comparatif avec l'exercice 2021 pour le bilan, rendant la lecture plus aisée.

Cette année encore, la fiduciaire Fiduflex SA s'est chargée d'auditer les comptes de notre commune avant notre vérification et les a approuvés. Cette exigence a l'avantage de soulager la commission financière dans son travail de contrôle. Ainsi, grâce à ce système nous n'avons plus qu'à passer en revue le document et ses commentaires que le préposé à la révision doit remettre aux autorités compétentes. De plus, le bouclage de nos comptes est soumis au département des Communes.

Lors de notre vérification, les remarques suivantes ont été formulées :

Pour le compte de fonctionnement

De manière générale pour chaque chapitre, les amortissements effectifs sont nettement plus élevés que ceux budgétisés. Lors de l'établissement du budget, la réévaluation des investissements n'avait pas encore été faite et il était dès lors impossible de prévoir un quelconque amortissement.

Chapitre : Administration générale

Le compte « Frais de réception et délégations » présente un dépassement du budget de CHF 4'500. Ce montant est tout d'abord à mettre en regard avec le revenu de CHF 2'300 représentant la participation de l'ABV pour la tenue de leur assemblée. Ensuite, il est à relever que l'accueil des nouveaux citoyens et habitants de la Commune a eu lieu en 2022.

Chapitre : Formation

Le compte « Participation accueil extra-scolaire » présente lui aussi un dépassement du budget de l'ordre de CHF 35'000. Cette importante différence s'explique par la création en 2021 d'une provision pour solde insuffisante. L'exercice 2022 se trouve ainsi impacté d'une partie des charges de 2021. Toutefois, il ne s'agit pas là de la seule explication puisque les coûts réels se montent à CHF 45'000 soit dans tous les cas une augmentation de CHF 10'000 par rapport au budget. Là encore la fréquentation est en hausse constante.

Chapitre : Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Un nouveau poste « part au service technique intercommunal » avait été créé au budget 2022. Pour rappel, au vu des règlements toujours plus stricts pour le contrôle des bâtiments, il avait été convenu de confier cette tâche à un spécialiste. Les coûts effectifs se sont montés à CHF 23'000 contre un budget de CHF 35'000.

Ainsi, le compte de fonctionnement 2022 présente un bénéfice de CHF 232'506.57. Il est à relever que ce résultat correspond aux résultats des années précédentes, avant enregistrement d'un amortissement supplémentaire.

Pour les investissements

Chapitre : Administration générale

L'aménagement de l'extérieur de la buvette ainsi que le renouvellement du mobilier du bureau communal sont conformes au budget.

Chapitre : Formation

L'installation de la salle de classe container est en cours au 31.12.2022. La plus grande partie des frais a été engagée en 2023.

Chapitre : Protection de l'environnement et aménagement du territoire

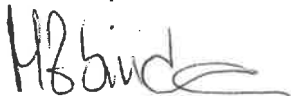
Le bouclage de l'adduction d'eau – Rte du Chêne et Ch. des Mosaïques est également en cours au 31.12.2022. Raison pour laquelle les dépenses présentées sont si peu élevées en regard du budget.

En conclusion, la commission financière vous recommande d'accepter les comptes de fonctionnements et d'investissements 2022 tels qu'ils vous ont été présentés et d'en donner décharge au Conseil communal ainsi qu'à notre boursière.

Nous félicitons tous les membres de notre exécutif communal et notre boursière pour leur disponibilité, la clarté des renseignements fournis, ainsi que pour le suivi et la saine gestion des affaires communales.

Vallon, le 15 mai 2023

La vice-présidente :



Marie Zbinden

Le Président :



Christian Ballaman

COMMUNE DE VALLON
APPROBATION DES COMPTES 2022

(art. 95 et 98e LCo)

Le conseil communal, ayant adopté les comptes, les soumet à l'approbation de l'assemblée communale / ~~du conseil général~~.

Vallon....., le 30 mai 2023

Le Secrétaire / La Secrétaire

.....



Le Syndic / La Syndique

I. Guerry

.....

La commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement et propose à l'assemblée communale / ~~au conseil général~~ d'approuver les comptes.

Vallon....., le 30 mai 2023

Le Président / La Présidente

.....

L'assemblée communale / ~~Le conseil général~~, ayant pris connaissance des rapports de l'organe de révision et de la commission financière, approuve les comptes.

Vallon....., le 30 mai 2023

Le Secrétaire / La Secrétaire

.....



Le Syndic / La Syndique
Le Président / La Présidente

I. Guerry

.....

Annexes: - Rapport de l'organe de révision
- Prise de position de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision

Procès-verbal de la commission financière – 15.05.2023

Le Conseil communal nous a transmis par mail, en date du 11 mai 2023, la révision totale des statuts du RSSBF (Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise).
Ces statuts seront soumis à l'approbation des citoyennes et citoyens lors de l'Assemblée communale du 30 mai 2023.

Les points des statuts reflétant un caractère financier ont été parcourus par les membres de la commission financière. Aucune remarque ou question n'est formulée.

Partant du postulat que ces statuts ne peuvent être modifiés, la commission financière décide de se rallier au vote des citoyennes et citoyens.

Vallon, le 15 mai 2023



Shady Nagy Youakim
*Membre
de la commission financière*



Marie Zbinden
*Vice-Présidente
de la commission financière*